

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **26 mars 2012**

Décision n° **B-2012-3165**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Rives de Saône - Aménagement du site de l'ancienne écluse - Lot n° 3 : ouvrages fluviaux -
Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 mars 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 27 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Crimier), Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), M. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mme Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Barge, Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, David G., Lebuhotel.

Bureau du 26 mars 2012**Décision n° B-2012-3165**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Rives de Saône - Aménagement du site de l'ancienne écluse - Lot n° 3 : ouvrages fluviaux - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2011-2555 du 17 octobre 2011, le Conseil de communauté a approuvé le principe de lancement des appels d'offres de travaux nécessaires à la réalisation des opérations dans le cadre du projet Rives de Saône.

La Communauté urbaine de Lyon a engagé un grand projet de reconquête des Rives de la Saône dans toute la traversée de son territoire, de la pointe de la Confluence aux limites nord de l'agglomération (Genay en rive gauche et Saint Germain au Mont d'Or en rive droite), soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon.

La Saône, rivière paysage, intime et patrimoniale est le berceau de l'agglomération. Le projet Rives de Saône est l'occasion de valoriser des éléments urbains, architecturaux et paysagers remarquables et de mettre à disposition des visiteurs de grandes promenades naturelles et urbaines.

Une importante étude de cadrage, réalisée par l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise et la Communauté urbaine, a permis de connaître la nature et les caractéristiques de ce vaste territoire et d'en faire émerger les potentialités et les grands enjeux. Par son échelle géographique, la variété des séquences traversées et l'essence même du projet, ces enjeux sont nécessairement multiples :

- développement urbain, par l'aménagement d'espaces publics qui favorisent les retrouvailles entre les quartiers, les villages et la Saône,
- valorisation des espaces naturels et préservation de l'environnement, par l'aménagement d'espaces paysagers et des berges de la rivière permettant le développement d'usages et la préservation de la biodiversité,
- confortement et maillage des espaces publics, réseaux de promenades piétons et cyclables en lien avec les points de dessertes transports en commun,
- développement des usages nautiques et des rives, en cohérence avec les orientations définies par le plan bleu,
- inscription dans une démarche globale qui intègre la culture, l'économie, le tourisme, l'événementiel, le patrimoine.

La stratégie opérationnelle du projet directeur a permis d'identifier différents sites d'intervention dont l'aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire.

Situés en rive gauche de la Saône face à l'île Barbe, les bas-ports et l'ancienne écluse de Caluire et Cuire ainsi que le chemin de halage aux chevets de l'île Barbe offrent un continuum de 1 kilomètre d'espaces publics. Le projet consiste à développer des usages de promenade, d'animations, de loisirs et d'activités fluviales dans un environnement patrimonial, paysager et historique remarquable.

Les objectifs poursuivis consistent à :

- assurer la continuité d'un cheminement piétons envisagé dans le cadre du projet Rives de Saône. Les liaisons modes doux et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite devront être prise en compte. La connexion avec la rive droite de la rivière par le pont de l'île Barbe sera également établie dans ce cadre,
- aménager le bas-port et l'ancienne écluse de Caluire dans un grand espace public élargi en lien avec les quartiers environnants et intégrant des activités nautiques présentes ou à créer. Une connexion directe au droit de la montée des forts et de l'impasse de l'écluse sera envisagée. Un traitement végétalisé et un éclairage d'ambiance approprié seront proposés sur l'ensemble du site,
- conforter l'activité du club d'aviron présent en aval de l'ancienne écluse en proposant l'aménagement de pontons et d'une rampe de mise à l'eau,
- conforter les chevets de l'île Barbe par un traitement paysager intégrant des espaces privilégiés de repos et de contemplation,
- proposer une estacade permettant la continuité de cheminement avec les chevets de l'île Barbe en maintenant la rampe de mise à l'eau située en amont du pont de l'île Barbe,
- rénover et/ou restaurer les ouvrages d'art existants afin d'assurer leur stabilité et leur pérennité cohérente avec les usages envisagés,
- sécuriser les traversées piétonnes aux carrefours et accès stratégiques en quai haut et proposer une organisation des cheminements et du stationnement adaptés aux nouveaux usages résidentielle, touristique et commerciale,
- de permettre l'insertion d'un projet d'art public défini par le projet directeur Rives de Saône. Un travail partenarial entre l'artiste choisi par l'équipe en charge du projet directeur Rives de Saône et l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue sera attendu. L'objectif principal de cette organisation est de permettre à la fois une intégration des œuvres proposées au site et une cohérence de toutes les interventions artistiques avec le projet directeur Rives de Saône.

Le périmètre opérationnel est d'une longueur de 1 000 mètres pour une surface d'emprise totale de 17 900 mètres carrés environ. Il se compose de l'aménagement des bas-ports et accès à l'ancienne écluse (8 100 mètres carrés), du chemin de halage (5 800 mètres carrés) et des accroches urbaines au niveau du quai haut (4 000 mètres carrés).

Ce projet pourra entrer en phase travaux pour une livraison mi 2013.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) et terrassement,
- lot n° 2 : revêtements de sols béton,
- lot n° 3 : ouvrages fluviaux,
- lot n° 4 : ouvrages d'art et maçonnerie,
- lot n° 5 : éclairage public,
- lot n° 6 : plantations,
- lot n° 7 : métallerie/serrurerie.

Le présent dossier concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché relatif au lot n° 3 : ouvrages fluviaux.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 16 mars 2012, a classé les offres pour le lot n° 3 et choisi celle de l'entreprise Charier GC, pour un montant de 1 150 198,79 € HT, soit 1 375 637,75 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour le lot n° 3 : ouvrages fluviaux relatif à l'aménagement du site de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire - Rives de Saône et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Charier GC, pour un montant de 1 150 198,79 € HT, soit 1 375 637,75 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2156, le 17 octobre 2011 pour la somme de 6 230 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 231 510 - fonction 824, pour un montant de 1 375 637,75 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 mars 2012.